



Pour rouler
en toute
sérénité

Guide pratique conducteur

Athlon Rent & Athlon Abonnement

getting you there

Sommaire

Mot de bienvenue	3
Vos numéros utiles	4
Livraison de votre véhicule	5
Entretien	9
Pneumatiques	14
Assistance & Véhicule relais	17
Assurance	20
Votre carte Énergies	26
Fin de contrat et restitution	28
Annexes	32
Données personnelles	35

Mot de **bienvenue**

Cher(e) client(e),

Vous prenez possession de votre véhicule Athlon
et nous sommes heureux de vous compter parmi nos clients.

Lisez attentivement ce guide pratique, il vous apportera
les indications utiles sur les services que nous mettons à votre disposition en fonction du contrat souscrit avec votre société.

Nous vous souhaitons **une bonne route avec Athlon.**

Erwan MATTE

Directeur Nouvelles Mobilités Athlon France



Vos numéros

→ Service Nouvelles Mobilités :
+33 (0) 5 61 13 57 30

→ Service Assurance :
+33 (0) 1 56 63 23 55

→ Service Énergies :
+33 (0) 1 56 63 23 52

→ Service Technique :
+33 (0) 1 56 63 23 51

Dépannage & Assistance (24h/24)

→ Depuis la France : **0 820 884 800***

→ Depuis l'étranger : **+33 (0) 1 56 63 23 53**

→ Service Technique : **0 820 022 300***

*N° indigo 0,15 € TTC / min

Livraison

de votre véhicule

1.



Vous venez de prendre possession de votre nouveau véhicule!

Quelques vérifications s'imposent avant de prendre le volant.

Faites le tour du véhicule pour en contrôler l'état général et vérifiez qu'il correspond bien à votre commande.

Les documents suivants vous seront communiqués par mail et/ou par voie postale dès que le transport sera mandaté : toutefois, la voiture peut être livrée avant la réception des courriers ou leur transmission par le gestionnaire au conducteur.

- Copie de la carte grise (à présenter en cas de contrôle avec le décret en annexe de ce guide)
- PV de livraison
- PV de restitution et courrier d'accompagnement
- Guide pratique du conducteur
- Décret
- Carte verte d'assurance
- Constat d'accident
- Vignette Crit'air
- La vignette « Allô Athlon » à coller sur le pare-brise du véhicule



Le saviez-vous ?

Votre vignette « Allô Athlon » comprend les deux principaux numéros d'urgence à contacter en cas de besoin d'assistance ou de problème technique, ainsi qu'un QR Code à flasher pour retrouver toutes les réponses aux questions que vous pourriez vous poser à chacune des étapes de votre contrat.



Informations
conducteur
Flashez ce
QR Code

Assistance
0 820 884 800
Service technique
0 820 022 300

Une fois ces vérifications effectuées, complétez et signez le procès-verbal de livraison. Notre convoyeur nous renvoie le PV de Livraison, vous n'avez rien de plus à faire !



Conseils pratiques

Lorsque vous quittez votre véhicule :

- Ne laissez jamais vos papiers et autres documents importants dans votre véhicule.
- Soyez attentif à ne pas laisser d'objets en évidence (téléphone, ordinateur, GPS, vêtements...).
- Respectez le code de la route. Vous êtes juridiquement et pénalement responsable de votre véhicule.

Les éventuelles amendes sont à votre charge.

Athlon Nouvelles Mobilités

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h 30
et de 13h 30 à 17h

T. +33 (0) 5 61 13 57 30

E. lmd@athlon.com



Entretien

2.



Cette prestation comprend toutes les opérations prévues au carnet d'entretien. Vous n'avez donc rien à régler au réparateur sous réserve que cette opération soit préconisée par le constructeur.

- Dès la livraison de votre véhicule, reportez-vous à son carnet d'entretien pour connaître la fréquence des révisions et respectez-les car toute négligence pourrait entraîner des interventions supplémentaires que nous ne prendrions alors pas en charge.
- Au moment de la révision : présentez-vous dans le réseau de la marque de votre véhicule ou dans tout autre établissement agréé par Athlon.
- Pour connaître le prestataire le plus proche de vous, contactez notre **Service Technique au 0 820 022 300 ou rendez-vous dans l'application Athlon** (disponible sous iOS) et présentez au spécialiste la copie de la carte grise du véhicule. Il prendra contact avec notre Service Technique pour obtenir un numéro d'accord, ce qui permettra la prise en charge de la facture.
- Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires quant à la maintenance de votre véhicule et les prestations incluses dans votre contrat, nous vous invitons à appeler notre Service Technique.



Athlon Entretien - Service Technique

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

T. Depuis la France :
0 820 022 300
(N° indigo 0,15 € TTC / min)

T. Depuis l'étranger :
+33 (0) 1 56 63 23 51

E. servicetechnique.france@athlon.com



Inclus

Services **inclus** dans la prestation entretien

- Les entretiens et contrôles périodiques prévus selon les normes du constructeur.
- Les réparations mécaniques nécessaires à l'utilisation et à la sécurité de votre véhicule.
- Tous les appoints de liquide (huile, refroidissement etc.).
- Les remplacements de batteries, ampoules, balais d'essuie-glaces.



Exclus

Services **exclus** de la prestation entretien

- Les frais de gardiennage, le carburant, les lavages, les additifs, les crevaisons, les nettoyages et réparations intérieures.
- Le remplacement ou la remise en état de tout accessoire ou équipement non monté d'origine, ainsi que tout équipement perdu ou endommagé.
- Les pneumatiques (sauf si prestation prévue au contrat).
- Toute réparation rendue nécessaire par suite de négligence ou utilisation anormale du véhicule, non respect du carnet d'entretien, accident, bris de glace et vol.



Important

- Dès la livraison de votre véhicule, reportez-vous au carnet d'entretien du constructeur pour connaître les fréquences de révision. Celles-ci sont impératives. Toute négligence pourrait engendrer des interventions supplémentaires non prises en charge par Athlon.
- Pensez à vérifier régulièrement les niveaux d'huile et d'eau ainsi que la pression des pneumatiques.
- Laissez tourner le moteur quelques instants avant le départ pour permettre une régularisation de la pression d'huile et éviter les montées en régime importantes tant que le moteur n'est pas chaud.

Pneu- matiques

3.



Cette prestation incluse dans tous les contrats **prévoit le remplacement de vos pneumatiques.**

Lorsque vous constatez une usure importante de vos pneus, rendez-vous dans un établissement agréé par Athlon. Vous pouvez retrouver les établissements agréés sur notre site à l'adresse suivante :

www.athlon.com/fr/a-propos/notre-reseau/nospartenaires-agrees/.

Pour connaître le prestataire le plus proche, contactez **notre Service Technique au 0 820 022 300 (N° indigo 0,15 € TTC / min)** ou **rendez-vous dans l'application Athlon** (disponible sur iOS) et présentez la copie de la carte grise du véhicule au spécialiste.

Il prendra contact avec notre Service Technique pour obtenir un numéro d'accord, ce qui nous permettra de prendre en charge la facture.

Le Service Technique prend en charge les changements de pneus pour usure autant de fois que nécessaire pendant la durée de vie de votre contrat.

Il est rappelé que nos véhicules neufs sont livrés avec des montes d'origine en pneus été.

Les pneus 4 Saisons seront montés à la première permutation dans le cadre du contrat. Tout changement par anticipation doit être validé par votre gestionnaire.

En cas de rupture de stock de pneus 4 Saisons, des pneumatiques été pourront être montés.



Conseils pratiques

- Vérifiez régulièrement l'état d'usure de vos pneus.
- Vérifiez régulièrement la pression de vos pneus.



Athlon Entretien - Service Technique

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h 00

T. Depuis la France :
0 820 022 300
(N° indigo 0,15 € TTC / min)

T. Depuis l'étranger :
+ 33 (0) 1 56 63 23 51

E. servicetechnique.france@athlon.com

Assistance

& Véhicule Relais

4.



Assistance

En cas de panne, d'accident, de vol ou d'incendie, nous vous invitons à contacter Athlon Assistance qui trouvera une solution pour vous dépanner dans les plus brefs délais. Notre prestation Athlon Assistance couvre l'ensemble des pays listés sur la carte verte assurance.

Sur l'autoroute : nous vous invitons à prendre contact avec le service dépannage aux bornes prévues à cet effet **ou de composer le 112**. Dès l'arrivée du dépanneur, nous vous prions de contacter Athlon Assistance qui prendra alors les mesures nécessaires. Si vous devez régler le dépannage ou un remorquage, demandez un justificatif que vous nous ferez parvenir pour remboursement.

Deux options sont possibles :

1. Vous bénéficiez de la prise en charge de votre hébergement ou de votre rapatriement selon certaines modalités.
2. Vous choisissez de demander un véhicule d'assistance de catégorie B.

Véhicule relais

En cas de prolongement de l'immobilisation de votre véhicule de Location Moyenne durée ou Athlon Abonnement, un véhicule relais de catégorie équivalente vous sera mis à disposition.

Tout surclassement ou extension de durée est à votre charge ainsi que le carburant. Le véhicule relais doit être restitué dès que votre véhicule est à nouveau disponible. En cas d'accident responsable avec ce véhicule, vous seriez redevable de la franchise incompressible prévue au contrat du loueur Courte Durée choisi.

**Athlon Assistance**

Disponible 24h/24 - 7j/7

T. Depuis la France :
0 820 884 800
(N° indigo 0,15 € TTC / min)

T. Depuis l'étranger :
+33 (0) 1 56 63 23 53

Assurance

5.



Votre véhicule est assuré par Athlon.

En cas d'accident avec tiers

- Remplissez un constat amiable (en cas de collision en chaîne, remplissez un constat avec le conducteur qui vous précédait et un autre avec celui qui vous suivait).
- Contactez notre service Assurance
- Envoyez au préalable une version numérique de votre constat par e-mail à l'adresse suivante assurance.france@athlon.com
- Vous avez ensuite 5 jours ouvrés après la date de votre accident pour nous envoyer votre constat par voie postale à l'adresse suivante :

Athlon - Service Assurance

Immeuble Le Mermoz
53, avenue Jean Jaurès
CS 60012
93351 Le Bourget Cedex

En cas d'accident sans tiers

Contactez notre service Assurance (contact ci-après).

Réparations

- Athlon prend en charge la gestion totale du sinistre et vous indique le partenaire le plus proche qui procédera aux réparations.
- Veuillez toutefois à ne pas procéder à des réparations **sans l'accord préalable d'Athlon** (sauf une réparation de type « Bris de glace »).
- Aucun paiement n'est à effectuer auprès du prestataire.

En cas de vol

- Avisez immédiatement les autorités locales et déposez plainte.
- Vous avez ensuite 2 jours ouvrés après la date du vol pour nous envoyer l'original du dépôt de plainte.
- Si les papiers ont été volés avec le véhicule, effectuez un dépôt de plainte séparé pour le vol de la carte grise.

En cas de bris de glace

- Il n'est pas nécessaire de prendre contact avec le Service Assurance Athlon, vous pouvez vous rapprocher de l'un de nos partenaires agréés spécialistes du vitrage automobile en prenant rendez-vous directement sur leur site internet.



Traitement des données personnelles

Si vous souhaitez en savoir plus sur le traitement de vos données par notre assureur rendez-vous à l'adresse suivante :

<https://axaxl.com/fr/privacy-notice>

Vous pouvez aussi nous contacter à l'adresse suivante :

mesdonnees@athlon.com



Nos conseils

En cas d'accident grave : **1 protéger, 2 alerter, 3 secourir.**

1

Protéger

- Signalez l'accident : actionnez vos feux de détresse, enfillez un gilet rétro-réfléchissant, sortez de la voiture et faites sortir vos passagers du côté droit (côté accotement) ; mettez-vous tous à l'abri.
- Balisez les lieux : placez un triangle de présignalisation à 30 mètres au moins du lieu de l'accident pour être bien visible SAUF sur autoroute (car placer un triangle sur la chaussée serait dangereux).
- Éclairez les véhicules accidentés la nuit (feux de route d'un autre véhicule garé sur l'accotement...).

2

Alerter

Chaque minute, voire chaque seconde, compte !

Sur autoroute, utilisez les bornes d'appel qui faciliteront votre localisation et la rapidité d'intervention des secours.

Sur route appelez l'un des trois numéros :

- **SAMU : 15**
- **POMPIERS : 18**
- **POLICE-GENDARMES : 17**
- **Numéro d'urgence européen : 112**

3

Secourir

S'il y a des blessés, surtout, gardez votre sang-froid.

Parlez positivement au blessé, couvrez-le, ôtez de sa bouche les corps étrangers, desserrez les vêtements, évitez de bouger la tête.



Attention

Il ne faut jamais

- Donner à boire à un blessé.
- Ôter le casque d'un motard.
- Déplacer un blessé ou essayer de le sortir d'un véhicule (sauf danger extrême).
- Transporter un blessé grave dans sa voiture.



Nos conseils

Pré-remplissez un constat chez vous en complétant les rubriques administratives : nom, adresse, immatriculation, numéro de contrat d'assurance, de permis de conduire.

En cas d'accident avec tiers, remplir le constat avec beaucoup de précision, de calme et d'attention. Le recto du constat amiable doit être rempli et signé par les deux conducteurs sur les lieux mêmes de l'accident. Il permet à l'assureur de prendre connaissance des circonstances de l'accident. Pour l'examen des responsabilités, seul le recto signé des deux parties fait foi.

Si l'accident a fait l'objet d'un rapport de police, établir quand même le constat en ne remplissant que votre partie. Préciser bien les circonstances de l'accident et indiquer qu'il y a eu une intervention des autorités.

- Ne pas engager de réparations sans avoir au préalable déclaré votre sinistre : vous éviterez ainsi à votre entreprise de devoir supporter directement le coût des réparations.
- Faites effectuer les réparations dans les plus brefs délais : vous éviterez ainsi la facturation de frais de remise en état lors de la restitution.

● **Pour éviter les mauvaises surprises :**

- Ne conservez pas à l'intérieur de votre véhicule de pièces administratives (carte grise, attestation d'assurance...).
- Quand vous quittez votre véhicule, ne laissez rien à l'intérieur.
- Retirez vos clés de contact avant de quitter le véhicule et bloquez la direction.
- Fermez vos portes de l'intérieur lorsque vous circulez.



Athlon Service Assurance

Ouvert du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

T. +33 (0) 1 56 63 23 55

E. assurance.france@athlon.com

Votre carte

Énergies

6.

Si cette prestation a été souscrite par votre entreprise, cette carte vous permet d'acquitter :

- Vos achats de carburant ou recharge en électricité.
- Les péages sur la majeure partie des autoroutes de France.

Et suivant les options souscrites par votre société :

- L'accès aux stations de lavage.
- Les achats de lubrifiants.
- Certains produits en boutiques.

Au moment du paiement, présentez votre carte en caisse, saisissez votre code confidentiel et votre kilométrage pour prise en charge de la facture par Athlon. Cette offre est disponible uniquement avec le pétrolier TotalEnergies dont il faut être adhérent.



Attention

La carte Énergies est une carte de paiement personnelle. Comme pour la carte bancaire, son code confidentiel ne doit jamais être divulgué. Ne le laissez jamais avec votre carte.

En cas de perte ou de vol, portez plainte immédiatement et informez par email notre Service Énergies qui fera opposition et vous dégageira ainsi de toute responsabilité.

À l'issue de votre location, détruisez la carte Énergies : Athlon l'opposera à la réception du PV de restitution pour éviter toute utilisation frauduleuse.



Athlon Service Énergies

Ouvert du lundi au vendredi de
8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

T. +33 (0) 1 56 63 23 52

E. carburant@athlon.com

Fin de contrat

et restitution

7.



À la restitution du véhicule, vous signez le PV de restitution. **Nous nous occupons de tout, l'expertise du véhicule aura lieu directement par notre service lors du retour du véhicule sur notre parc.**

Assurez-vous de bien supprimer vos données personnelles enregistrées dans le système de connectivité du véhicule (données GPS, téléphone etc).

Organisation de la restitution en Location Moyenne Durée et Athlon Abonnement

Il y a deux façons de procéder au retour de votre véhicule :

1. Restitution sur site ou à domicile

Il vous suffit de nous communiquer les éléments suivants par email à l'adresse lmd@athlon.com :

- Adresse exacte d'enlèvement
- Date souhaitée (délai de trois jours ouvrés minimum)
- Nom, prénom et numéro de portable de la personne en charge de restituer le véhicule (gestionnaire ou conducteur)

2. Restitution en concession, si vous récupérez votre véhicule de Location Longue Durée dans cette même concession

Il vous suffit de nous envoyer par email à l'adresse lmd@athlon.com le PV de Restitution complété avec la concession.

Nous mandatons ensuite le transport pour récupérer le véhicule une fois le PV de Restitution reçu.

Le Procès-Verbal de Restitution en annexe n'est à utiliser qu'en cas de restitution en concession : n'oubliez pas d'indiquer la date et l'heure de la restitution.



Nos conseils

Pour faciliter votre restitution, scannez le QR code sur votre vignette et remplissez le formulaire prévu !

Profitez-en pour nous donner votre avis sur votre Location moyenne durée et Athlon Abonnement.



Attention

En cas de livraison du véhicule en Location Longue Durée, celui en Location Moyenne Durée et Athlon Abonnement ne doit pas être confié au convoyeur qui livre la LLD, même s'il insiste.



Athlon Service Restitution

Ouvert du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

T. +33 (0) 1 56 63 07 43

E. restitution.france@athlon.com

Annexes



Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 28 juillet 2006 portant aménagement de la présentation de la carte grise aux agents de l'autorité compétente

NOR : JUSD0630096A

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, et le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code de la route, et notamment l'article R. 233-1, modifié par le décret n° 2003-536 du 20 juin 2003 ;
Vu l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Est autorisée la présentation à toute réquisition des agents de l'autorité compétente de la photocopie des cartes grises des véhicules désignés ci-après :

- véhicules de location, exception faite des véhicules de location avec option d'achat faisant l'objet de la procédure prévue à l'article 19 de l'arrêté du 5 novembre 1984 relatif à l'immatriculation des véhicules ;
- véhicules et éléments de véhicules d'un poids total autorisé en charge de plus de 3,5 tonnes soumis à des visites techniques périodiques en application des articles R. 323-1, R. 323-2, R. 323-6, R. 323-23 et R. 232-25 du code de la route.

Art. 2. – Toute modification du document original entraîne le renouvellement de la photocopie.

Art. 3. – L'arrêté du 31 décembre 1987 portant aménagement de la présentation de la carte grise aux agents de l'autorité compétente est abrogé.

Art. 4. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 juillet 2006.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Pour le ministre et par délégation :

*Le directeur des affaires criminelles
et des grâces,*

J.-M. HUET

*Le ministre d'Etat,
ministre de l'intérieur
et de l'aménagement du territoire,
Pour le ministre et par délégation :*

*Le directeur des libertés publiques
et des affaires juridiques,*

S. FRATACCI

[Texte précédent](#)

[Texte suivant](#)



ATTESTATION DE RESTITUTION D'UN VEHICULE EN LOCATION SERVICE RESTITUTION :

Immeuble Le Mermoz - 53, avenue Jean Jaures - CS 60012 - 93351 LE BOURGET CEDEX - Tél. : +33 (0)1 56 63 07 43

Nom du Client : _____ Tél. : _____

Adresse : _____ Nom de l'utilisateur : _____

Immatriculation : _____ N° Série : _____

Marque : _____ Modèle : _____ Options : _____

Date 1^{ère} mise en circulation : _____ Couleur : _____ Km réels : _____ Km compteur : _____

Ce document doit être complété, daté et signé conjointement avec le réceptionnaire

Le Conducteur envoie le jour même le document original avec les éléments ci-dessous à **ATHLON**.

Service "Restitution" : Immeuble Le Mermoz - 53 avenue Jean Jaures - CS 60012 - 93351 LE BOURGET CEDEX (*cocher les éléments envoyés*) ou les remet à l'expert indépendant qui se chargera de les envoyer.

Carte grise q Vignette contrôle technique q Carte code q
Carte carburant q Télébadge q

A la restitution le conducteur doit laisser dans le véhicule les éléments suivants :

Carnet d'entretien q Les 2 jeux de clés véhicule q Le jeu coupe-circuit q
Le jeu de télécommande coupe-circuit q Manuel d'utilisation et code radio q
Manuel d'utilisation véhicule q Manuel d'utilisation GPS q CD de GPS q

Un expert indépendant évaluera l'état de votre véhicule le jour de sa restitution si prise préalable de rendez-vous, ou alors dès réception de ce document.
A retourner LE JOUR DE LA RESTITUTION chez ATHLON.

Ex. blanc = ATHLON - Ex. jaune = Client - Ex. Vert = Garage



Le locataire ou son représentant certifie qu'à sa connaissance le véhicule n'a subi aucune transformation, modification, ou accident non déclaré à ATHLON qui pourrait modifier la structure du véhicule ou un organe lié à la sécurité et que le chiffre inscrit au totalisateur kilométrique correspond bien aux kilomètres parcourus.

Signature du RECEPTIONNAIRE et CACHET COMMERCIAL

Nom du garage, adresse, téléphone, nom du contact : _____

Signature du LOCATAIRE ou du CONDUCTEUR Mention "lu et approuvé"

Date, lieu et heure de la restitution : _____

A réception de ce document, le loueur dispose immédiatement du véhicule.

Données personnelles

Lors de la mise en place de votre contrat de location, vous ou votre employeur avez partagé des données personnelles. Ces données peuvent être partagées avec nos fournisseurs ou partenaires afin que votre expérience chez Athlon soit optimale. Soyez assurés que nous et nos fournisseurs de services protégeons vos données conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en vigueur en mai 2018. Athlon Car Lease est l'entité juridique responsable du traitement dans le cadre de la RGPD.

En tant que personne concernée par le traitement des données, vous pouvez exercer vos droits ci-dessous :

- Accès aux données (art. 15 RGPD).
- Rectification (art. 16 RGPD).
- Effacement « droit à l'oubli » (art. 17 RGPD).
- Limitation du traitement (art.18 RGPD).
- Portabilité des données (art. 20 RGPD).

Ce droit peut être exercé en nous contactant par voie postale à l'adresse suivante :

ATHLON CAR LEASE

53 avenue Jean Jaurès
CS 60012
93351 Le Bourget Cedex

Ou par e-mail :

mesdonnees@athlon.com

Ou encore

Mercedes-Benz Group AG
Chief Officer Corporate Data Protection
HPC G353
70546 Stuttgart, Allemagne
data.protection@mercedes-benz.com

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre politique de confidentialité à l'adresse suivante ou en flashant le QR Code ci-dessous :

<https://www.athlon.com/fr/politique-de-confidentialite>





Athlon France

Immeuble Le Mermoz
53 avenue Jean Jaurès
CS 60012
93351 Le Bourget Cedex

T +33 (0)1 56 63 23 02
contact.france@athlon.com
www.athlon.com/fr

in

Rejoignez-nous!

getting you there